

## AIGONDIGNE

### Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 29
- Votants : 29
- Procuration(s) : 0
- Absent(s) excusé(s) : 0
- Absent(s) : 0

**DEL 2020\_044**

### Date de convocation :

Le 3 Juin 2020

### Date d'affichage :

Le 3 Juin 2020

Fait à Aigondigné,

Le 9 Juin 2020

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

L'an deux mil vingt, le 9 Juin à 20h00, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougou, 79370 Aigondigné.

CONVOQUÉS : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Fleuriault Elvire, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorit Mikaël, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Wozna Jean-Claude, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) :

Excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : BOURDIER Christine

## Délibération 2020\_044 : AFFAIRES GENERALES

**Objet : Désignation des représentants au sein de la structure Multi accueil « les enfants d'abord », de l'association Belle et Lambon et de ID 79**

- **Représentant de la commune pour la SMA (Structure Multi Accueil)**

Considérant qu'il convient de désigner pour cette association au moins 1 délégué, L'assemblée propose de nommer le délégué suivant :

- Mme Céline GARNIER

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de nommer Mme Céline GARNIER comme représentante la commune auprès de la SMA.

- **Représentants de la commune pour l'ALSH « Belle & Lambon » (accueil de loisirs)**

Considérant qu'il convient de désigner pour l'association « Belle & Lambon » des délégués représentants la commune,

L'assemblée propose de prendre les déléguées suivantes :

- Céline **GARNIER**
- Vanessa **BIRAUD**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de nommer Mme Céline GARNIER et Mme Vanessa BIRAUD comme représentantes la commune auprès de l'association Belle et Lambon

- **Représentants de la commune pour ID79 (ingénierie territoriale)**

Considérant qu'il convient de désigner pour cette association des délégués représentants la commune,

L'assemblée propose de prendre les délégués suivants :

Titulaire :

- Laurent **AUDÉ**

Suppléant :

- Patricia **ROUXEL**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de désigner Mr Laurent AUDE, titulaire, et Mme Patricia ROUXEL, suppléante, comme représentants la commune auprès d'ID 79.



Le Maire,  
Patricia **ROUXEL**



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le : .....

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.